

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

072026

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 12

Le vingt-deux Janvier mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 15 Janvier 2026

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean Marc, GUICHERD Cyril Conseillers Délégués– BASSOT Christine – PROVOST Eric - CORNET-MONAT Béatrice- ROUCHON Dominique – BELOT Jean-Luc - NERON Sylvie – CUISSET Betty

Secrétaire de séance : BASSOT Christine

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 153-36 à L. 153-39 et L. 153-45 à L.153-48 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 5 octobre 2017 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté ARR182025 de prescription de la modification simplifiée n°1 du PLU en date du 28 mai 2025 ;

Vu l'avis conforme de la MRAE n°2025-ARA-AC-3999 en date du 18 septembre 2025, indiquant que la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale ;

Vu la délibération du conseil municipal du 9 octobre 2025 ne soumettant pas la procédure de modification simplifiée n°1 à évaluation environnementale ;

Vu l'avis favorable de Roannais Agglomération assorti de deux remarques,

Vu les avis favorables de la Chambre d'agriculture et du Conseil Départemental ;

Vu la délibération du 14 novembre 2025 définissant les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

Objet : ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU a été prescrite en janvier 2024 portant sur :

- Modifier légèrement la zone Aip pour permettre un projet agricole ;
- Adapter le règlement concernant l'aspect des toitures des vérandas, l'application du nuancier et la protection des éléments de façade identifiés ;
- Corriger les erreurs concernant les changements de destination du PLU et ajouter un changement de destination en remplacement d'un bâtiment identifié qui ne pourra pas donner lieu à un changement de destination qui ne pourra pas être réalisé ;
- Mettre à jour les emplacements réservés.

Entendu le bilan de la phase de la mise à disposition du public présentée par le maire, faisant état de l'absence de remarques formulées pendant la phase de mise à disposition ;

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, modifié pour tenir compte de l'avis de Roannais agglomération en formulant de la même manière et dans toutes les zones, l'exemption des règles sur les toitures pour les vérandas, carports, et couvertures de piscines, peut être adapté conformément aux articles L. 153-47 du code de l'urbanisme ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'adopter la modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le

département et sera transmise à Monsieur le sous-préfet.

La modification simplifiée n°1 adoptée est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération deviendra exécutoire après l'exécution de l'ensemble des formalités suivantes :

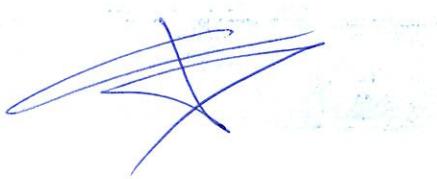
- sa transmission à Monsieur le sous-préfet,
- son affichage en mairie durant un mois, sachant que la date à prendre en compte est celle du premier jour où l'affichage est effectué,
- la publication de la mention de cet affichage dans un journal diffusé dans l'ensemble du département,
- la publication de la modification simplifiée n°1 au géoportail de l'urbanisme

Au Registre, tous les membres présents ont signé,

Copie conforme au Registre

Fait à Villemontais, 22 Janvier 2026

Le Secrétaire de séance,
BASSOT Christine



Le Maire,
CALIME Marie Françoise

